Village de DOMAZAN

Bulletin d'informations de la mairie de Domazan

Direction de la publication
Louis DONNET

Rédaction et mise en page
Patricia ZORNINGER

Une info à communiquer ?
communication@domazan.fr

Horaires mairie

Lundi / mardi / jeudi
8h00-12h00
14h00-16h30

Mercredi
8h00-12h00

Vendredi
9h00-13h00

Samedi
9h00-11h45

Coordonnées

2 avenue des Miougraniers
Tél. : 04 66 57 03 28
Fax : 04 66 57 09 74
mairie@domazan.fr

Permanence

Monsieur le Maire assurera une permanence

Samedi 07 septembre 2024

de 9h30 à 11h30

sans rendez-vous.

Site internet

www.domazan.fr

Facebook

@newsletter.domazan.fr

Site internet — Facebook

Sè Dis Que

N° 868 | 05 AOÛT 2024

Marché Nocturne de DOMAZAN

lundi 26 août

Animation musicale et restauration sur place avec des Producteurs, artisans et créateurs locaux.



Communiqué de presse du SMICTOM (résumé)

Suite à la demande du SMICTOM, le juge du tribunal de commerce de Lyon a accepté que la société NICOLLIN reprenne du 1er août au 31 octobre 2024 le contrat d'Eco-déchets pour la collecte de porte à porte.
D'autre part, le conseil syndical du SMICTOM Rhône-Garrigues réunit le 25 juillet 2024 et sur proposition d'appel d'offres a retenu la société NICOLLIN pour donner suite au marché qui débutera le 1er novembre 2024 pour une période de 7 ans.
(Le communiqué de presse complet est disponible sur le site de la mairie et affiché à la porte de la mairie).

Village de DOMAZAN

Campagne de capture de chats errants du 05 août au 05 septembre au plateau de Signargues et dans la zone industrielle

Conformément à l'arrêté municipal n° 2024-030, une campagne de capture de chats errants aura lieu du 05 août au 05 septembre en vue de leur stérilisation et de leur identification quartier du Plateau de Signargues incluant la Zone industrielle.

Embellissement du village

A la demande du CCAS, une fresque a été réalisée sur le transformateur électrique qui se trouve à l'intersection du chemin de la Rayalette et de la route d'Estézargues par le groupe Bonjour et son chantier d'insertion. Le dessin s'intègre bien dans le paysage et permet l'embellissement du village



Numéros utiles

Police Secours
17
Pompiers
18
Gendarmerie Aramon
04 66 57 03 53
Police Intercommunale de nuit
06.37.65.44.27
Enfance Maltraitée
0800 05 41 41
Violence femme Info
3919
Centre Antipoison
04 91 75 25 25
SAUR
04 30 62 10 00
ENEDIS Dépannage
09 726 750 30
GRDF Dépannage
0800 473 333
SMICTOM
04 90 15 17 80
Télécom Dérangement
3900 / 3901 Pro

Médiathèque

04 66 04 73 73
mediatheque@domazan.fr
Mercredi
10h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00
Jeudi
16h30 / 19h00
Samedi 10h00 -12h00

Agence postale communale

Lundi / mardi / jeudi
9h00-12h00 / 14h00-16h30
Mercredi/vendredi
9h00-12h00
Samedi
9h00-11h45

Marché

Mardi matin
08h00 - 12h00

Bistrot de l'Hoste

Le restaurant est ouvert du mardi au dimanche le midi et aussi le soir le vendredi et le samedi.

Les horaires d'ouverture du bar jusqu'au 27 août sont :

De 8h00 à 15h00 et de 18h00 à 20h00

Réservation : 04 34 28 17 45 ou 06 85 33 07 34

Le bar et le restaurant seront ouverts pour le marché nocturne

Recrutement agents recenseurs

Dans le cadre du recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025, la mairie recrute des agents recenseurs. Les CV et les lettres de motivation sont à déposer à la mairie.

Marché hebdomadaire

Adrien qui tient le stand de légumes vous informe qu'il sera absent :

Mardi 20 septembre

Merci de votre compréhension

Le prochain SE DIS QUÉ sera distribué

le lundi 02 septembre 2024 - Bonne vacances d'été

INFO PARTENAIRE

Fin de l'ADSL (réseau cuivre) : Attention aux démarchages abusifs

Depuis la fin du cuivre et donc de l'internet par l'ADSL à l'horizon 2030, annoncée par Orange, certains consommateurs nous ont rapporté des démarchages abusifs de la part d'entreprises peu scrupuleuses.

Que faire si cela vous arrive ?

« Si vous ne passez pas à la fibre optique dès le mois prochain, vous perdrez votre connexion Internet », « l'État vous oblige à passer tout de suite à la fibre optique, « vous devez changer vos équipements qui ne fonctionneront plus prochainement »…

Voilà des exemples de démarchage que certains de vos administrés ont reçu de la part d'entreprises aux méthodes critiquables. Ces allégations sont fausses. Il s'agit en réalité de démarchages abusifs.

Des entreprises peuvent employer des méthodes peu scrupuleuses comme l'utilisation des noms et logos de grandes entreprises ou même de services de l'Etat, comme l'ARCEP afin de vendre des abonnements fibre optique ou des équipements de téléphonie.

Un opérateur a besoin de votre accord pour installer la fibre chez vous si vous n'avez pas préalablement souscrit auprès de lui un abonnement à un service d'accès Internet via la fibre optique.

Ne vous fiez donc pas à leur discours urgent et alarmiste, la coupure de votre accès à Internet via le cuivre (ADSL) n'aura pas lieu du jour au lendemain : chaque opérateur préviendra ses clients par courrier, bien en amont, selon des délais de prévenance légaux.

Vous avez été victime de démarchage abusif ? Signalez-le Pour faire preuve de prudence collectivement, n'hésitez pas à reporter ces démarchages abusifs auprès de l'ARCEP, sur sa plateforme J'alerte l'ARCEP. Et si vous avez le moindre doute concernant votre abonnement Orange et le passage à la fibre, n'hésitez pas à nous contacter au 3900* (service gratuit + prix de l'appel).